



INVITATION

CMMP : Victoire historique des associations. La lutte continue !

Pour la première fois en France, une ancienne usine d'amiante est condamnée pour avoir pollué. Le CMMP doit ainsi verser plus de 13 millions d'euros à la Commune d'Aulnay-sous-Bois et indemniser trois associations.

Après 30 ans de lutte citoyenne acharnée des associations, la justice a enfin condamné le pollueur ! Cette victoire historique est le fruit d'un combat collectif mené sans relâche depuis 1995 par les victimes, les familles, les associations, ceux qui les ont soutenus et aidés et toutes celles et ceux qui ont refusé l'impunité. Pendant des décennies, le **Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP)** a broyé de l'amiante au cœur d'Aulnay-sous-Bois, dispersant des fibres mortelles dans l'air. Des centaines de riverains, travailleurs et anciens élèves de l'école voisine ont développé des maladies graves ou sont décédés. Malgré ses obligations légales, l'entreprise a abandonné le site sans le dépolluer.



Pour célébrer cette victoire et rendre hommage aux victimes et à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce combat, nous vous invitons à une soirée conviviale et engagée avec la participation de :

Nicole Voide, Collectif des riverains et victimes du CMMP,

Maître François Lafforgue, cabinet TTLA & Associés, avocat des associations,

Annie Thébaud-Mony & Virginie Dupeyroux Ban Asbestos France,

Alain Bobbio, Addeva 93,

Seval Ozmen, parente d'élève FCPE

Robert Halifax, Aulnay Environnement,

Des chercheuses et chercheurs du Giscop93,

Jeudi 20 mars 2025 à partir de 19h00

Salle Dumont, Parc Dumont, face à la gare RER d'Aulnay-sous-Bois

19h00 apéritif partagé et visite de l'exposition du Giscop 93 sur l'ancienne usine d'amiante d'Aulnay. **20h00** rencontre-débat

Soirée organisée avec le soutien et le support de **Vivre mieux, ensemble**
à Aulnay-sous-Bois



contact@vivremieux-aulnay.fr